



Aux associations adhérentes - Demande de participation

Le 7 février 2024

La Coordination pour la Défense du Marais poitevin a vu officiellement le jour en 1991 dans le cadre du dépôt de plainte auprès de l'Europe pour le non respect de la Directive Habitats.

A l'occasion des premières actions mettant en cause le drainage enterré dans le Marais, de la contestation de la 1ere version du projet autoroutier A83, la mobilisation des associations locales comme l'Epouesou, les Rouches, l'ACEDEM a été renforcée par l'arrivée des associations départementales pour déboucher sur la constitution d'une association fédérative qu'est devenue la CDMP.

Depuis 32 ans, la Coordination pour la Défense du Marais poitevin a pour terrain de veille et d'action le Marais poitevin et son bassin-versant. C'est la seule APNE couvrant l'ensemble de cette zone, s'attachant à avoir une vision globale de ce territoire, à cheval sur 3 départements et 2 régions. Dès son origine, en s'inscrivant dans la mouvance d'une fédération nationale (FNE), la CDMP s'est inscrite dans une analyse plus large que ne pouvaient porter, par construction, les fédérations régionales du mouvement associatif.

Gestion de l'eau, protection de la biodiversité et des paysages, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en général sont les thèmes de la CDMP, en s'appuyant sur l'expertise de ses membres et de ses associations adhérentes. *Ainsi, elle s'est imposée comme l'interlocutrice incontournable face aux rares institutions interrégionales (PIMP ou PNR, EPMP, inter-SAGE).*

Le fait de rassembler autant les APNE œuvrant sur le Marais poitevin que des adhérents individuels est une dimension essentielle de l'identité de la Coordination pour les membres de son Bureau.

Depuis quelques années, l'évolution et la complexité des dossiers, des sujets, le contexte local et national a fait que les liens entre la CDMP et les autres APNE se sont distendus alors que nos relations, quant à elles, se sont parfois tendues...

C'est pourquoi, à l'occasion de son assemblée générale annuelle qui se tiendra le 16 mars, la Coordination souhaite travailler sur son évolution et interroger son fonctionnement. L'un des sujets que nous souhaitons aborder est la relation que la CDMP entretient avec les associations.

Ainsi, nous sollicitons votre point de vue, en tant qu'association adhérente. Nous vous remercions de répondre en toute franchise aux questions suivantes, si possible d'ici le 1^{er} mars 2024.

Nous vous remercions de votre participation, qui va nous éclairer dans la suite à donner à la Coordination.

1 - Quel sens mettez-vous dans l'adhésion de votre association à la CDMP ?

2 - Qu'apporte la CDMP à votre association via son adhésion ?

3 - Qu'apporte la CDMP au territoire Marais Poitevin ?

4 - Y-a t-il des sujets que la CDMP ne devrait pas traiter ?

5 - Y-a t-il des sujets auxquels la CDMP devrait s'intéresser ?

6 – Pensez-vous renouveler l'adhésion de votre association à la CDMP en 2024 ? Sinon, pourquoi ?